



Conditions Générales de KEEP CONTACT

43 Place de l'Hôtel de Ville • L-3590 Dudelange
Tel : +352.26.67.26.56 • contact@keepcontact.lu

Les présentes Conditions Générales définissent les termes et conditions dans lesquels KEEP CONTACT fournit ses services et prestations au Client.

ARTICLE 1: COMMANDE, VALIDITE DE L'OFFRE

Toute commande fait l'objet d'un devis établi par KEEP CONTACT et validé par le Client. Cette commande devra être dûment signée par le Client. Toute proposition de devis émanant de KEEP CONTACT est valable pour une durée de 30 jours à date de sa réception. Passé ce délai, l'offre n'est plus valable et ne peut être validée que sur base d'un commun accord des parties. KEEP CONTACT se réserve le droit de refuser une commande en cas d'incident de paiement antérieur, lorsque la situation financière du Client lui semble fragile ou en l'absence de garanties financières complémentaires suffisantes.

La commande est considérée comme ferme et définitive dès réception par KEEP CONTACT de l'offre contresignée.

ARTICLE 2: CONDITIONS DE PAIEMENT/FACTURATION

Dès confirmation de la commande, le Client versera à KEEP CONTACT des arrhes correspondant à 50% du devis total des services commandés dès réception de la facture y afférente. Ces arrhes sont non remboursables et définitivement acquises à KEEP CONTACT.

Le solde relatif au montant de la commande sera versé à la fin de la prestation de services de KEEP CONTACT, dès réception de la facture, sauf stipulation contractuelle contraire.

Les factures doivent être réglées par le Client au comptant dès réception, net et sans escompte.

Tous les règlements seront faits en Euros (€), sans frais pour KEEP CONTACT.

Les sommes impayées à leur date d'exigibilité porteront de plein droit intérêt conformément aux dispositions de la loi modifiée du 18 avril 2004 jusqu'à leur paiement intégral, et ce, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

En cas de défaut de paiement par le Client dans le délai requis, KEEP CONTACT se réserve le droit en outre de suspendre ses Services, et/ou de résilier la commande concernée aux torts du Client, sans préjudice de ses autres droits ou recours.

Tous les frais engagés par KEEP CONTACT pour recouvrer les sommes facturées et dues seront à la charge du Client, ces frais comprenant notamment les frais administratifs, les montants acquittés à des mandataires de justice tels huissiers de justices et avocats pour le recouvrement de la créance ainsi que tous autres frais divers engagés pour le recouvrement des factures redues par le Client.

Le Client ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité de KEEP CONTACT pour avoir suspendu ses prestations suite à un défaut de paiement des factures dans son chef.

ARTICLE 3: PRIX

Tous les prix sont présentés hors TVA, frais techniques et frais divers.

Tous les prix sont présentés hors TVA, frais techniques, administratifs et frais divers.

Les frais techniques désignent notamment la mise en page graphique des dossiers de presse, des communiqués de presse, des invitations presse, design, web design, supports de communication. Ces exemples sont donnés à titre indicatif et sont non exhaustifs.

Les frais divers désignent notamment la traduction des communiqués de presse, les frais d'expédition (courriers, coursiers si nécessaire), les frais de déplacement hors du territoire du Luxembourg, les frais de bouche et de représentation en relation avec la mission, les frais d'organisation de conférence (location du lieu, etc...). Ces frais seront imputés au Client et répercutés sur simple présentation de facture et/ou de justificatifs.

ARTICLE 4: ANNULATION DE COMMANDE – RESILIATION PAR LE CLIENT

Les commandes validées ne peuvent être résiliées sans pénalités. Dans l'hypothèse où une commande définitive (cf. devis validé par le client) serait résiliée avant que le client ne dispose de la prestation, les 50% d'arrhes resteront acquis à KEEP CONTACT et ce conformément à l'article 2.

Dans le cas d'une annulation 30 jours calendrier avant la date d'un événement presse ou de la prestation prévue et pour des motifs dûment justifiés, les arrhes resteront acquise à KEEP CONTACT, et 20% du prix total de la commande sera facturé en sus au Client à titre de dédit. Dans le cas d'une annulation endéans les 15 jours précédant l'événement presse ou la prestation, le Client s'engage à payer une pénalité équivalent 40% du devis total en plus des arrhes de 50% (soit un total de 90% de l'offre initiale).

Toute résiliation de commande devra être effectuée moyennant l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 5: OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer activement avec KEEP CONTACT et à lui transmettre, à première demande ou spontanément, toute information ou élément nécessaire à la bonne exécution des Services. Il fournira toutes informations ou documents utiles pour permettre à KEEP CONTACT de réaliser au mieux sa prestation de services.

Le Client s'engage notamment à fournir à KEEP CONTACT toutes informations destinées à faire l'objet de communications auprès de la presse ou de tout autre intervenant nécessaire à l'accomplissement de la prestation de services dans le cadre des objectifs définis dans la proposition de services.

Le Client est tenu de vérifier l'exactitude des informations fournies à KEEP CONTACT, cette dernière n'ayant aucune obligation de le faire.

Tous les fichiers et documents élaborés par KEEP CONTACT (fichiers presse ou de personnalités) restent sa propriété exclusive.

Le Client garantit KEEP CONTACT contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de toute personne invoquant un droit de propriété industrielle ou intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire ou toute action tendant à interdire l'utilisation des éléments transmis par le Client à KEEP CONTACT. A ce titre, le Client prendra à sa charge tous dommages-intérêts auxquels pourrait être condamnée KEEP CONTACT. Par ailleurs, le Client s'engage à assurer la défense de KEEP CONTACT et à en supporter tous les frais et dépenses, y compris les frais de justice et les honoraires d'avocat.

ARTICLE 6: OBLIGATIONS DE KEEP CONTACT

KEEP CONTACT s'engage à effectuer sa mission selon les règles de l'art de sa profession, sa responsabilité ne pouvant être engagée que sur des opérations dont elle a l'entier contrôle, et sous réserve des principes régissant la liberté de la presse.

KEEP CONTACT, ainsi que son personnel et ses prestataires extérieurs éventuels, s'engagent à tenir confidentielles, tant pendant la durée de l'exécution du contrat que postérieurement, et sauf autorisation expresse du client, toutes informations de nature confidentielle dont elle aura eu connaissance sur l'activité du client.

Concernant les prestations qui s'effectueraient en ligne via le serveur de KEEP CONTACT, il est rappelé qu'elle n'intervient qu'en tant qu'agence de presse et non en qualité de fournisseur d'accès à Internet. A ce titre, elle ne peut garantir ni la qualité de la connexion Internet, ni l'absence d'interruptions propres au réseau. En cas d'incident technique majeur sur le site de KEEP CONTACT, les abonnés seront informés de la durée prévisible de l'interruption. Lors d'opérations de maintenance technique programmées, un message d'information sera diffusé précisant la nature et la durée de l'intervention.

Le Client reconnaît que les prestations effectuées par l'intermédiaire d'un support/outil numérique, et plus particulièrement la veille média, peuvent être affectées par l'intervention ou la carence d'autres opérateurs comme des sous-traitants IT notamment. Il accepte d'ores et déjà que des retards de livraison de supports, documents ou services puisse se produire en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Le Client reconnaît que KEEP CONTACT n'est engagée que dans le cadre d'une obligation de moyens pour l'ensemble des services prestés.

ARTICLE 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. Veille média

Dans le contexte de prestations liées à la veille média, KEEP CONTACT s'assure de régler les droits d'auteurs primaires pour transférer une seule fois des contenus au Client afin qu'il puisse consulter les documents et contenus et/ou l'agencement qui en aura été fait par KEEP CONTACT.

Ces contenus ne sont pas pour autant libres de droit et n'impliquent pas la cession par KEEP CONTACT des droits d'auteur sur ces contenus.

Le Client affirme reconnaître que toute utilisation subséquente des documents et contenus fournis par KEEP CONTACT dans le contexte de prestations de veille média se fera sous son unique responsabilité et qu'il lui appartiendra d'acquitter toutes les redevances dues au titre des droits d'auteur.

7.2. Création de contenu par KEEP CONTACT

Pour les prestations de service effectuées en dehors de la veille média, KEEP CONTACT dispose de l'ensemble des droits liés à la conception de tous supports publicitaires, de communication ou de relations presse.

KEEP CONTACT est le seul auteur des documents, supports ainsi que tout autre agencement d'images, de textes ou de tout autre support média physique ou électronique élaborés dans le cadre de l'exécution de la prestation de service ou de l'organisation de l'événement presse pour les besoins du Client.

Les parties conviennent que tous les documents, supports ou agencement d'images, de textes ou de tout autre support média physique ou électronique créé par KEEP CONTACT ne peut être utilisé qu'avec son accord formel.

Tous les fichiers élaborés par un prestataire-tiers (fichiers presse ou de personnalités) restent également la propriété de KEEP CONTACT.

Les droits de propriété portant sur les supports écrits ou visuels, sur les documents, les photos ou les réalisations diverses effectuées dans le cadre de la commande entre parties peuvent toutefois devenir la propriété exclusive et totale du Client pour la durée et l'objet prévus contractuellement si cela est stipulé dans l'offre émise par KEEP CONTACT, sous réserve que les honoraires et prestations techniques afférentes ont été réglés intégralement.

A défaut de paiement intégral de la prestation, KEEP CONTACT reste seul et unique propriétaire des droits liés à l'exécution de l'offre.

Tous les fichiers élaborés par KEEP CONTACT (fichiers presse ou de personnalités) restent sa propriété, néanmoins, le Client a le droit de consulter autant qu'il le souhaite dans le cadre de la commande. KEEP CONTACT reste propriétaire du savoir-faire et des méthodologies développées.

L'utilisation et/ou la représentation du nom, du logo et/ou de la marque de KEEP CONTACT figurant sur lesdits documents et ou supports doivent faire l'objet d'un accord explicite et écrit de la part de KEEP CONTACT.

De manière générale, le client s'engage à ne commettre aucune action ou omission susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de KEEP CONTACT, ne faire aucune utilisation des marques et/ou logos dont KEEP CONTACT est titulaire et notamment les marques et logos associés aux sites, ne pas faire usage et/ou utiliser les informations échangées lors de la relation contractuelle dans un but autre que celui défini au Contrat: notamment, le client ne les utilisera pas pour se procurer ou procurer à quelconque un avantage commercial ou tout autre agissement susceptible de nuire à KEEP CONTACT.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Toute relation commerciale et tous contacts divers avec les prestataires/fournisseurs sollicités pour l'exécution de la mission avant, pendant et après l'événement presse ou la prestation de services seront exclusivement réservés à KEEP CONTACT agissant en qualité de conseil en relations presse. Le Client s'engage à ne jamais démarcher ces prestataires/fournisseurs sans l'autorisation écrite préalable de KEEP CONTACT.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

KEEP CONTACT ne peut être tenue pour responsable des dommages indirects subis par le Client du fait des Services fournis, tels que, et sans que cette liste n'ait un caractère limitatif : les pertes de chiffre d'affaires, d'exploitation, de profit, d'économie, d'opportunité commerciale, d'investissements ou de données.

KEEP CONTACT, ne pourra être tenue pour responsable d'un dommage consécutif à tout défaut, retard, faute, désagrément ou toute autre cause de responsabilité généralement quelconque de quelque nature que ce soit, causé par tout sous-traitant, partenaire, fournisseur, agent, intermédiaire, transporteur, secteur C.H.R : cafés, hôtels, restaurants, ou quelque prestataire que ce soit, en raison de circonstances indépendantes de KEEP CONTACT dans le cadre de l'organisation d'un événement presse ou de la réalisation d'une prestation de service.

KEEP CONTACT ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas d'inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure.

En tout état de cause, la responsabilité de KEEP CONTACT ne pourra jamais excéder le montant total de la commande dans le cadre de laquelle le dommage est survenu.

ARTICLE 10 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit luxembourgeois. Tous les litiges relatifs à leur validité, leur interprétation ou leur exécution, seront du ressort exclusif des tribunaux luxembourgeois de Luxembourg-ville.